



Séance du 02/05/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 207

Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 160319

Direction en charge : Urbanisme opérationnel

Objet : Passerelle piétons du Parc-Musée du Puits Couriot – Sollicitation de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 22/04/2016

Compte rendu affiché le : 03/05/2016

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Lionel SAUGUES, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, M. Michel BEAL, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, M. Frédéric DURAND, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Camille REY, M. Serge HORVATH, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, M. Georges STEC

Absents-Excusés :

M. Paul CORRIERAS (pouvoir à Mme Marie-Dominique FAURE) Mme Alexandra CUSTODIO (pouvoir à Mme Brigitte MASSON) Mme Marie-Eve GOUTELLE (pouvoir à M. Michel BEAL) M. Daniel JACQUEMET (pouvoir à M. Charles DALLARA) Mme Anne-Françoise VIALON (pouvoir à M. Gilles ARTIGUES) M. Jean-Noël CORNUT (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER) M. Robert KARULAK (pouvoir à Mme Christiane JODAR)

Absents :

M. André FRIEDENBERG; Mme Marie-Hélène THOMAS; M. Maurice VINCENT; Mme Pascale MARRON; M. Olivier LONGEON; M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE; M. Florent PIGEON; Mme Stéphanie MOREAU; Mme Nadia SEMACHE; Mme Maryse BIANCHIN; M. Pierrick COURBON; Mme Myriam ULMER

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 207

Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 160319

Direction en charge : Urbanisme opérationnel**Objet :** Passerelle piétons du Parc-Musée du Puits Couriot – Sollicitation de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes**□ Rappel et Références :**

Emblème majeur de l'identité stéphanoise, le Puits Couriot est le seul grand ensemble préservé du patrimoine minier du bassin de la Loire. Son paysage remarquable et les ambiances de très grande qualité qu'il propose à deux pas du centre-ville lui valent d'être classé Monument Historique. La Ville a conduit un vaste projet de rénovation du site afin de créer un parc urbain sur les anciennes plateformes de triage du charbon et d'agrandir l'actuel Musée de la Mine. Suite à l'ouverture du Nouveau Couriot pour la Sainte Barbe 2014, il a été décidé de lancer une seconde tranche de travaux afin de permettre un accès confortable pour tous au Parc-Musée grâce à la réalisation d'une passerelle piétonne.

Cette passerelle, conçue par l'équipe de Maîtrise d'œuvre GAUTIER + CONQUET connectera directement la Ville au Parc-Musée.

Cet ouvrage s'accrochera au Pont du boulevard Maréchal Franchet d'Esperey déjà existant et enjambera la voie ferrée créant ainsi un belvédère confortable pour découvrir le site patrimonial en toute quiétude. Un ascenseur et un escalier permettront de rejoindre directement le parc situé en contrebas. Le projet prévoit également le réaménagement des rues du Ghetto de Varsovie et d'une partie du boulevard Maréchal Franchet d'Esperey afin de garantir un accès confortable pour le piéton à la future passerelle.

□ Motivation et Opportunité :

Il convient de confirmer auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes la volonté de la Ville de lancer la réalisation de cet ouvrage afin qu'il soit inscrit dans le Contrat Plan État Région- volet territorial.

□ Contenu :

Le montant des travaux pour la réalisation de la passerelle piétonne est estimé à 1 870 000 €HT.

La Ville sollicite l'accompagnement de la Région Auvergne Rhône Alpes pour la réalisation de la passerelle piétonne à hauteur de 700 000 € au titre du volet territorial du Contrat de Plan État Région sur la base d'une assiette subventionnable de 1 870 000 €HT.

□ Maîtrise d'ouvrage :

Ville de Saint Étienne

□ **Point Financier :**

○ Coût total investissement TTC : 2 244 000 €TTC

dont TVA :

○ Coût total annuel fonctionnement TTC :

dont personnel mis en oeuvre :

Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement	2 244 000 €		CPER 700 000 €			
Fonctionnement						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée Communale de bien vouloir autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à déposer la demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes et signer toute pièce nécessaire à l'obtention de cette subvention.

Décision : Proposition adoptée

Résultat du vote : 47 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

Imputation budgétaire

Recettes d'investissement
de 2017 à 2018
Opération 2015 P 69196,
chapitre 13 article 1322

**Pour Extrait,
Pour le Maire,
l'Adjointe déléguée**

Christiane JODAR